

**REUNION de CONSEIL MUNICIPAL**  
**Mardi 13 mars 2018 à 20 h 30**

Excusées :

- Dominique PATOIS procuration à Claude BINETRUY
- Renée MOUGIN procuration à Henri FAIVRE-PIERRET
- Françoise REMONNAY procuration à Dominique MOLLIER
- Dominique INGLADA (arrivée à 20 h 50)

Absents :

- André COTE-PETIT-FRANCOIS
- François VILLIER

Soit 22 présences physiques et 3 procurations = 25 votants.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut légalement délibérer. Mme le Maire ouvre donc la séance ordinaire du Conseil Municipal du 13 mars 2018.

Secrétaire de séance : Philippe SURDOL.

Mme le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 13 décembre 2017. Après avoir donné des précisions à Rodolphe MAIRE sur le problème de l'affichage sauvage qui avait été débattu lors de cette séance, Mme le Maire soumet ce compte-rendu au vote.

VOTE :

POUR = 24

CONTRE = 0

ABSTENTION = 0

**ORDRE DU JOUR – Session ordinaire**

---

**1°) Désignation des membres de l'assemblée de AUD (Agglomération urbaine du Doubs).**

Le groupement de coopération intercommunale transfrontalière (GLCT) de l'Agglomération Urbaine du Doubs (AUD) a engagé il y a quelques mois une modification statutaire pour que la Communauté de communes du Val de Morteau, dans son intégralité, puisse adhérer en lieu et place des communes françaises initiales, soit Morteau, Villers Le Lac et Les Fins, à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Dans ce cadre, la CCVM sera représentée au sein de l'assemblée générale de AUD par 15 membres désignés au sein des conseillers communautaires.

Dans un souci de représentation de l'ensemble des communes de la CCVM et de prise en compte de la population de chaque commune, le conseil communautaire a retenu la répartition suivante :

- Morteau = 4 représentants
- Villers Le Lac = 3 représentants
- Les Fins = 2 représentants
- Montlebon = 2 représentants
- Grand'Combe-Châteleu = 1 représentant
- Les Gras = 1 représentant
- Les Combes = 1 représentant
- Le Bélieu = 1 représentant.

Le Conseil Municipal doit donc désigner les 3 membres, au sein de ses conseillers communautaires, qui représenteront la commune de Villers le lac.

Cette désignation ne fait pas l'objet d'une délibération.

Mme le Maire propose :

- Dominique MOLLIER
- Catherine SIMONIN
- Gilbert BOLE.

## **2°) Convention relative au transport méridien entre la Région Bourgogne Franche Comté et la Commune de Villers Le Lac.**

Arrivée de Dominique INGLADA.

Cette convention qui sera conclue pour 8 années scolaires, a pour objet de définir les modalités du maintien du service de transport scolaire méridien dérogatoire, pour un retour des élèves à domicile, bien que la commune dispose d'une cantine scolaire.

Cette convention concerne le circuit qui dessert Les Vergers, Les Majors, Le Cernembert, Le Montot.

Le coût annuel de ce service pour la commune est de 8.470,00 € TTC. Une partie de cette somme est facturée aux parents à hauteur de 20 €/mois pour un enfant ; 30 €/mois pour 2 enfants et plus, ce qui représente 5.860 € / an soit un reste à charge de la commune de 2.610 € / an.

VOTE :

POUR = 25

CONTRE = 0

ABSTENTION = 0

## **3°) Dossiers de demande de subventions.**

- Réfection du trottoir : rue du Col, pour un montant de travaux prévu de 21.250,26 € TTC

- Construction d'un trottoir : rue du Capitaine Richardot, pour un montant de travaux prévu de 8.292,00 € TTC

Ces deux dossiers peuvent bénéficier d'une aide du Conseil Départemental dans le cadre des aménagements de sécurité à proximité des écoles, collège, cheminement des élèves jusqu'à l'abri-bus pour le dossier rue du Col.

Une subvention de 7.385,00 € (soit 30% du montant H.T. des travaux) sera demandée pour ces deux dossiers.

- Construction d'un parking sous la salle paroissiale : pour un montant de travaux prévu de 90.000,00 € TTC.

Ce dossier peut faire l'objet d'une demande de subvention auprès de l'Etat. Une subvention de 26.250,00 € (soit 35% du montant H.T. des travaux) sera demandée.

VOTE :

POUR = 25

CONTRE = 0

ABSTENTION = 0

Par ailleurs, une demande de subvention avait été faite en décembre 2016 pour la construction de trottoirs rue de Combe la Fève. Au moment du dépôt de ce dossier le montant des travaux était estimé à 7.933,20 € TTC. Suite à l'accord du propriétaire riverain, la longueur du trottoir va pouvoir être augmentée. Un nouveau devis a donc été établi en septembre 2017, qui s'élève à 15.492,00 € TTC. La Préfecture, qui a été sollicitée pour une subvention, demande qu'une nouvelle délibération soit prise qui prenne en compte ce nouveau devis. L'accord de subvention pour ce dossier n'ayant pas encore été délivré, le nouveau montant pourra être pris en compte.

Ce point n'était pas inscrit à l'ordre du jour, car la demande de la Préfecture est arrivée le 7 mars 2018. Mais Mme le Maire demande toutefois l'autorisation de renouveler ce dossier de demande de subvention en tenant compte du nouveau montant des travaux.

VOTE :

POUR = 25

CONTRE = 0

ABSTENTION = 0

#### **4°) Déclassement du domaine public d'un terrain situé entre la rue du Bois de Ban et la rue des Lazines.**

Un échange de terrain est prévu entre la Commune et la succession de M. André VERMOT. Cet échange permettra de régulariser le fait que le début de la rue des Lazines est situé sur le terrain de la famille VERMOT.

Afin de permettre cet échange, il faut dans un premier temps procéder au déclassement du domaine public du terrain cédé par la Commune.

Ce terrain peut être déclassé sans autre formalité qu'une délibération du conseil municipal car il n'est pas cadastré et il n'a pas d'affectation publique.

Rodolphe MAIRE regrette que la surface du terrain cédé par la commune soit inférieure à la surface du terrain cédé par la famille VERMOT.

Henri FAIVRE-PIERRET explique que le terrain cédé par la famille VERMOT est très important pour la Commune, ce qui peut justifier les 160 m<sup>2</sup> de différence.

VOTE :

POUR = 24

CONTRE = 0

ABSTENTION = 1

### **5°) Débat sur les orientations budgétaires.**

Mme le maire rappelle que le débat d'orientations budgétaires, obligatoire pour les communes de plus de 3500 habitants, instauré par la loi du 6 février 1992, renforcé par la loi NOTRe du 7 août 2015, a pour objet d'apporter au conseil municipal un éclairage complet sur le contexte de préparation du budget annuel, notamment :

- en fournissant des éléments de bilan sur le budget de l'année antérieure
- en précisant la conjoncture nationale impactant les collectivités locales
- en donnant les grandes orientations proposées par la municipalité pour la préparation du budget de l'année 2018, ainsi que des éléments de prospective budgétaire découlant de ces orientations.

Puis elle passe la parole à Claude BINETRUY, adjoint en charge des finances, qui fait un état de la situation.

Intervention de Claude BINETRUY :

*« Le compte administratif de 2017 peut se résumer ainsi :*

- *recettes de fonctionnement moins dépenses de fonctionnement = 708.954 € d'excédent*
- *recettes d'investissement moins dépenses d'investissement = 58.472 € d'excédent*
- *soit un excédent total pour 2017 de 767.426 €.*

*Ces chiffres sont à corriger des reports 2016 : déficit global de 423.929 € ; soit un net total 2017 de 343.497 € d'excédent.*

*Pour le budget bois : 3.281 € d'excédent de fonctionnement et 1.867 € de déficit d'investissement. Soit un total 2017 de 1.414 € d'excédent, complété des reports 2016 : 67.246 € = 68.660 €.*

*Une fois réalisés les achats prévus pour 2018 de parcelles de bois, nous pourrions envisager un prélèvement du budget bois pour alimenter le budget général.*

*Le comparatif avec les années précédentes montre la bonne maîtrise des dépenses à caractère général : environ + 1%/an.*

*Les charges de personnel suivent une évolution en partie contrainte par les pouvoirs publics et par la nécessité du service. En 2018, la hausse de la CSG nous est imposée sans aucune contrepartie.*

*La dotation au CCAS se stabilise après les régularisations intervenues au niveau de la CAF qui avait du retard dans ses versements.*

*Grâce à la bonne tenue des taux d'intérêts, la charge financière est contenue.*

*Par contre, nous subissons de plein fouet la hausse extraordinaire des charges de péréquation intercommunale qui sont passées, pour la CCVM de 17.406 € en 2012 à 678.819 € (x 40 !!!). La CCVM ne pouvant assumer seule cette hausse, notre contribution s'est élevée pour 2017 à 66.300 €, alors que nous avions prévu 47.100 € au budget.*

*Les produits de service restent stables.*

*Les concessions au cimetière progressent, preuve que l'investissement réalisé était nécessaire et de bon choix.*

*La bonne évolution de la construction à Villers Le Lac, aide grandement la Commune pour ses recettes puisque la base imposable progresse et par contrecoup le montant perçu.*

*Cette ressource, en hausse, est d'autant plus bienvenue que la dotation forfaitaire de l'Etat est en berne ! Moins 197.000 € entre 2012 et 2017. Soit un cumul de 474.000 € de perte ! Et ce seront 200.000 € de moins chaque année en regard de ce qui était perçu en 2012.*

*Le revenu des immeubles progresse sensiblement du fait des loyers versés par les occupants de la « résidence de l'ancienne Douane ».*

*Les dépenses d'investissement représentent la vitalité de la ville. Elles sont importantes et nous devons essayer de faire ce qu'il faut pour qu'elles le restent.*

*En recettes d'investissement les dotations de fonds divers sont principalement constituées des excédents des années précédentes, du remboursement de la TVA sur les investissements et des encaissements de la Taxe Locale d'Equipeement.*

*Pour ce qui est des taux des impôts et taxes communales, le tableau ci-joint indique que nous sommes correctement situés en regard des autres communes de même catégorie (ville de 3.500 à 4.999 habitants). Ces chiffres communiqués par la Trésorerie de Morteau sont basés sur 75% de la strate pour ce qui est du niveau Départemental ; 70% de la strate pour le niveau régional ; 54.7% de la strate pour le niveau national. Ces moyennes peuvent donc varier un peu d'une année à l'autre et selon la période de l'année si tous les éléments ne sont pas rentrés dans les statistiques de la Trésorerie.*

*Les taux d'imposition de Villers Le Lac semblent « raisonnables » compte-tenu de ce tableau. Si l'on étudie les comparatifs annuels et leurs évolutions, on peut remarquer un léger transfert de taxation par baisse ou stagnation des taux des communes et une hausse des taux des intercommunalités. Ce qui ne semble pas illogique du fait des transferts plus importants de certaines compétences aux intercommunalités.*

*Les principaux ratios de gestion ne sont pas défavorables à la commune. Nous sommes même avantagés sur bien des points. Certes notre encours de dettes semble important mais notre capacité à le rembourser est également meilleure puisque notre capacité de désendettement est inférieure à 6 ans. Nous profitons donc de ces possibilités pour dynamiser nos investissements, ce qui est une bonne chose au vu de tout ce que nous aurons à réaliser pour satisfaire nos concitoyens.*

*Le tableau de la dette indique la part de nos remboursements futurs. Nous remarquons, avec satisfaction, que d'ici 3 ans nos annuités de crédit chuteront de plus de 40.000 €, puis 40.000 € encore l'année suivante et encore 60.000 € la suivante. Cela laisse augurer des possibilités d'investissement appréciables pour l'avenir. »*

Mme le Maire remercie Claude BINETRUY pour cet exposé et avant de passer la parole aux différents rapporteurs de commissions, les remercie sincèrement pour le travail accompli tout au long de l'année et tout spécialement en cette période de budget.

Intervention des différents rapporteurs de commissions (voir compte-rendu des différentes commissions) :

- Commission affaires scolaires (Dominique INGLADA)
- Commission bâtiments, cimetières, énergie (Gilbert BOLE)
- Commission circulation, sécurité (Philippe SURDOL)
- Commission environnement, cadre de vie (Jacques DROMARD)
- Commission forêts (Roland MICHEL)
- Commission information, site internet (Alexandra ROMAIN)
- Commission matériel (Dominique MOLLIER en l'absence de François VILLIER)
- Commission sports, culture, jeunesse (Pascal ROUGNON)
- Commission urbanisme, éclairage public (Henri FAIVRE-PIERRET)

Au regard de tous ces éléments, la commission finances va se réunir le mardi 20 mars 2018 pour établir une proposition de budget 2018 équilibré qui sera soumis au vote du conseil municipal le jeudi 29 mars 2018.

Mme le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte de la tenue de ce débat d'orientations budgétaires 2018 en participant au vote.

VOTE :

POUR = 25

CONTRE = 0

ABSTENTION = 0

#### 6°) Questions diverses.

Aucune question n'a été posée.

Mme le Maire présente rapidement les travaux de réfection du pont du centre-ville qui auront lieu cette année.

Elle informe également le Conseil Municipal de la signature d'un C.D.D. avec M. Stéphane SIMEANT-ESPRIT qui, si ce contrat est concluant, pourra être transformé en embauche à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018 dans le but de prévoir le remplacement de M. André CUCHE qui fera valoir ses droits à la retraite à la fin de l'année 2018.

Avant de lever la séance, Mme le Maire rappelle les dates suivantes :

- Défilé du 19 mars, rendez-vous à 18h30 au monument aux Morts
- Jeudi 29 mars, réunion de conseil municipal pour vote du Budget suivi du repas
- Samedi 7 avril, journée de l'environnement.

La séance est levée à 22 h 55.